

1321 Intervention sur le foncier

**Labellisation des opérations "Quartier
Plus 67" de BRUMATH, DUPPIGHEIM,
HAGUENAU et OBERHOFFEN-SUR-MODER**

Rapport n° CP/2012/918

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Lors de sa réunion du 25 octobre 2010, le Conseil Général a validé le processus général de sélection des projets 'Quartier Plus 67' et a validé le texte de l'appel à projet lancé successivement en 2011 et 2012. Au total, 14 communes ont été présélectionnées et identifiées comme potentiellement éligibles au dispositif 'Quartier Plus' sous réserve d'apporter des compléments sur les modalités de mise en oeuvre garantissant le respect des exigences du dispositif 'Quartier Plus 67'.

La Commission 'Quartier Plus 67' a analysé le 12 novembre dernier 4 projets présélectionnés, candidats à la labellisation définitive en 'Quartier Plus 67'. Il s'agit des communes de HAGUENAU, BRUMATH, DUPPIGHEIM et OBERHOFFEN SUR MODER.

Le présent rapport vise à examiner les propositions de la Commission 'Quartier Plus 67' pour ces 4 opérations afin d'octroyer définitivement le label 'Quartier plus 67'.

Le dispositif « Quartier Plus 67 » vise à la production d'un foncier « accessible » aux bailleurs HLM pour la réalisation d'opérations de logements aidés. Parallèlement, et dans l'esprit des démarches de développement durable observées sur le territoire, le dispositif « Quartier Plus 67 » se veut également accompagner et soutenir les opérations exemplaires en matière de développement et d'aménagement durables.

Le 3 janvier 2011, vous aviez déclaré comme potentiellement éligibles au dispositif « Quartier Plus 67 » les projets de Wissembourg, Haguenau et Brumath. Le 5 septembre 2012 les communes de Duppigheim, Duttlenheim, Griesheim sur Souffel, La Broque, Oberhoffen sur Moder, Villé et Woerth ont été également définies comme potentiellement éligibles par la Commission Permanente.

La Commission « Quartier Plus 67 », présidée par M. Alfred Becker, s'est réunie le 12 novembre dernier pour examiner la labélisation définitive des opérations présélectionnées dont le stade d'avancement permettait cette analyse. Quatre communes étaient candidates à cette labélisation :

- HAGUENAU : ZAC Thurot
- BRUMATH : ZAC de la Scierie
- DUPPIGHEIM : Site du Dorfgraben
- OBERHOFFEN SUR MODER : Lotissement Les Binsen

A cette occasion, le Département a invité les collectivités candidates à présenter notamment :

- les aspects « innovants » de l'opération (conception, programme, critères environnementaux, gouvernance, concertation),
- les modalités de mise en oeuvre opérationnelle (assistance à maîtrise d'ouvrage, mode opératoire, bilan prévisionnel),
- la plus-value du dispositif « Quartier Plus 67 ».

Au terme de l'analyse des candidatures, la commission « Quartier Plus 67 » propose que tous ces projets, soient labélisés « Opération Quartier Plus 67 ».

En effet, l'ensemble des opérations a montré un effort indéniable dans la prise en compte des critères « Quartier Plus 67 », que ce soit en matière de programmation en intégrant 50 % de logements aidés dans les opérations (30% de logements locatifs aidés et 20 % d'accession aidée), que ce soit en matière environnementale ou encore de gouvernance ou de concertation.

La commission « Quartier Plus 67 » propose, en outre, que le Département puisse accompagner les collectivités dans la poursuite opérationnelle de ces opérations.

Au vu de ces propositions et de leur intérêt pour la politique départementale de l'habitat, il vous est proposé :

- de valider la labélisation des 4 projets évoqués ci-dessus au dispositif départemental « Quartier Plus 67 », permettant ainsi aux communes de bénéficier des subventions départementales ;
- de garantir un financement des études de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la limite validée par le Conseil Général le 25 octobre 2010, à savoir 50 % des coûts concernés, la subvention étant plafonnée à 80 000 € ;
- de garantir un co-financement de l'éventuel déficit d'opération, au vu du bilan global d'aménagement, dans le respect des conditions fixées par le Conseil Général le 25 octobre 2010, dont le montant maximum sera de 500 000 € par quartier labélisé.

Ce partenariat sera formalisé entre le Département et chaque commune lauréate par une convention spécifique qui reprendra les engagements de chaque partie. Ces documents spécifiques seront soumis à l'examen d'une prochaine réunion de la commission permanente.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de labelliser en tant que "QUARTIER PLUS 67" les 4 projets examinés par la Commission "Quartier Plus 67", à savoir la ZAC Thurot à Haguenau, la ZAC de la Scierie à BRUMATH, le site du Dorfgraben à DUPPIGHEIM et le lotissement LES BINSEN à Oberhoffen sur Moder sont labélisés - d'accompagner ces communes tout au long de la mise en oeuvre opérationnelle ;


- de garantir un financement des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la limite validée par le Conseil Général le 25 octobre 2010, à savoir 50% des coûts concernés, la subvention étant plafonnée à 80 000 € au total par quartier labélisé ;

- de garantir un co-financement de l'éventuel déficit d'opération, au vu du bilan global d'aménagement, dans le respect des conditions fixées par le Conseil Général le 25 octobre 2010, dont le montant maximum sera de 500 000 € par quartier labellisé ;

- de formaliser le partenariat entre le Conseil Général et chaque commune lauréate au sein d'une convention spécifique qui reprendra les engagements de chaque partie et qui sera soumise, pour chaque projet, à l'examen de la commission permanente.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL